

Synthèse de nos propositions

L'environnement au cœur de la santé, nos perspectives pour un demain plus sain.



Le Master MTEEC : qui sommes nous ?

Étudiant·e·s en deuxième année du **Master Management de la Transition Écologique et de l'Économie Circulaire** (MTEEC) à *Montpellier Management*, nous sommes issu·e·s de parcours académiques et professionnels très variés, mais un sujet nous a rassemblé : notre curiosité et notre volonté de porter notre vision de la **Santé Environnementale** en France. Cela fait suite à une série d'interventions de Olivier TOMA et son équipe de l'agence *Primum Non Nocere* sur ce sujet. C'est dans ce contexte que nous avons étudié le **Plan National Santé-Environnement 4** (PNSE 4), et que nous avons souhaité partager, en toute humilité, notre **ressenti** et nos **idées pour aller plus loin**.

Santé Environnementale : rappel du concept



La santé environnementale est définie par l'OMS comme la considération de **tous les aspects de la santé humaine**, "y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs **physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux** et **esthétiques** de notre **environnement**. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures."

Nos constats sur le PNSE 4

L'existence même du PNSE 4 est un signe encourageant pour l'évolution du système de santé français, car il démontre que notre **gouvernement a conscience des liens** de réciprocité entre notre **environnement quotidien** et les problématiques de **santé publique**. De nombreux aspects du PNSE 4 peuvent être salués, comme par exemple sa **transversalité d'application** à de nombreux secteurs d'activité, ses premières propositions adaptées à différentes **typologies d'acteurs du système de santé**, ou encore l'importance qu'il donne aux actions de **création de connaissance** et de **sensibilisation** au sujet de la santé environnementale.

En revanche, l'État n'en est qu'à ses débuts en matière de stratégie Santé-Environnement, et nous sommes convaincu·e·s que la France peut **aller plus loin** que les actions proposées par le PNSE 4. Notre groupe de travail a identifié certaines limites au PNSE 4, notamment la **déresponsabilisation des pouvoirs publics** et des **industriels** par la sensibilisation seule des individus ; la **non-annonciation des montants budgétaires alloués** à chaque mesure ; le **manque de diffusion des bonnes pratiques** ; le **manque d'éducation** à ce sujet ou encore l'**approche centrée sur les conséquences** des risques santé-environnement (ex : pollution atmosphérique) **plutôt que sur leurs causes en amont** (émissions de GES).

Nos 3 préconisations phares :

Éduquer sur la santé-environnement

Programme "100 heures"

Diffuser les bonnes pratiques

Concours national

Réduire l'impact du secteur santé

ACV obligatoire

100 Heures

Après une intégration des enjeux de santé environnementale au dispositif des **1000 premiers jours**, **100 heures** de formation seront dispensées sur **10 années** de scolarité afin de former au concept "**1 santé**".

Bénéfices : Le concept d'une seule santé est central dans le PNSE4. Nous sommes convaincu qu'il doit devenir un nouveau récit largement diffusé et enseigné, afin de permettre la nécessaire construction de rapports plus sains à l'environnement. Ces 100h permettront de construire de nouvelles bases, liant notre santé à celle de l'environnement, et donnant des clefs concrètes pour prendre soin des deux à la fois.

Mise en place : Nous proposons 10h de formation thématique par an, de 6 à 16 ans. Le point de départ sera un apprentissage sensoriel et une connexion à la nature et ses bienfaits, par le jardinage et le contact de la nature. Les élèves apprendront ensuite les bases de la santé environnementale à travers des exemples parlants comme l'impact de la qualité de l'eau et de l'air, à la fois sur notre santé et sur les écosystèmes. De 12 à 14 ans, nous aborderons les produits nocifs pour notre santé et l'environnement (produits ménagers, textile, plastique, etc). À 14 ans, au moment du brevet des collèges, nous proposons le passage du diplôme Premier Secours Santé Environnementale (PSSE) validant les connaissances acquises. Après ce diplôme, les dernières heures de formation se voudront plus pratiques : apprendre à lire des étiquettes afin de dissocier les produits nocifs des produits naturels, faire ses propres produits d'entretien, etc.

De 6 à 8 ans

Apprentissage sensoriel, mains dans la terre

De 8 à 10 ans

Introduction à la santé environnementale

De 10 à 12 ans

Produits nocifs et qualité de l'air

De 12 à 14 ans

Alimentation saine et durable
Passage du PSSE

De 14 à 16 ans

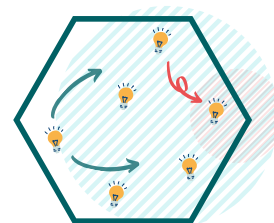
Mise en pratique, astuces et bons réflexes

Concours national

Création d'un concours annuel national pour les projets de santé environnementale. Une plateforme mettra à disposition tous les projets participants pour assurer leur visibilité et encourager leur déploiement et leur appropriation par les structures de santé. Les 4 initiatives gagnantes seront financées et déployées à l'échelle nationale.

Bénéfices :

- Diffusion des bonnes pratiques et innovations.
- Stimulation de l'innovation et le développement d'initiatives en faveur de la santé environnementale.



Mise en place : Pourront participer : les lauréats d'appels à projets régionaux et des organismes candidats libres. Ils devront constituer un dossier indiquant le public cible, les effets sur la santé et l'environnement, les phases de déploiement et les estimations budgétaires.

Les gagnants seront engagés pour 1 an selon les modalités définies dans leur plan de déploiement.



Analyse du cycle de vie (ACV) obligatoire

Obligation pour tous les metteurs en marché de dispositifs de soins en France de réaliser un ACV sur leurs produits. Évaluation de l'impact environnemental des flux entrants et sortants à chaque étape du cycle de vie d'un produit ou service, de l'extraction des matières premières à sa fin de vie. Application progressive à 5 catégories de produits, pour mesurer et limiter au maximum l'impact environnemental de l'ensemble de la filière santé. Référencement de chaque fournisseur avec une notation environnementale pour éclairer les centrales d'achats dans leurs choix.

Bénéfices :

- Les centrales d'achat vont pouvoir comparer les fournisseurs en fonction de l'ACV de leurs produits
- Analyser les chaînes de valeur et ainsi identifier les potentiels coûts cachés (économies d'usage)
- Réduire l'impact environnemental tout au long de la vie des produits et initier une démarche développement durable
- La transparence sur l'impact environnemental des produits a pour but l'amélioration des chaînes de production et l'incitation des industriels à se tourner vers l'éco conception

Mise en place : La feuille de route établie pour cette avancée réglementaire se veut à la fois ambitieuse et progressive pour assurer la réussite de la transition du secteur. Des subventions seront proposées pour aider les entreprises à financer l'expertise sur l'ACV, et les audits seront flexibles dans un premier temps, permettant une démarche d'amélioration continue.



2022

- Informations sur la réglementation à venir
- Enregistrement sur un référentiel en ligne
- Consultation possible de la méthodologie

Mi 2023

ACV obligatoire pour le matériel de soin à usage unique

Mi 2024

ACV obligatoire pour les médicaments et leurs contenants

Mi 2025

ACV obligatoire pour le mobilier de soin

Mi 2026

ACV obligatoire pour les équipements spécialisés

Mi 2027

ACV obligatoire pour les produits d'entretien spécialisés

Des questions complémentaires ?
Nous restons disponibles pour vous répondre

Emma SAHUQUET - sahuquetemma@gmail.com

Daphnée VANHEERSWYNGHEL - daphnee.vanheers26@gmail.com

Océane LOPEZ - lopez.oceane34@gmail.com

Ainhoa LINDE - ainhoa.linde@hotmail.com

Jil HECK - jil.heck@yahoo.de

Nicolas REYNAUD - nicolas@reynaudonline.org

Luaine COLLOC - luaine.colloc@gmail.com

Nos remerciements à :

- Gérald NARO
- Olivier TOMA
- Primum Non Nocere
- Montpellier Management
- Nos collègues du Master MTEEC